

7 mars 2012  
Français  
Original : anglais

---

## **Commission de la condition de la femme**

### **Cinquante-sixième session**

27 février-9 mars 2012

Point 3 a) i) de l'ordre du jour

### **Suivi de la quatrième Conférence mondiale**

### **sur les femmes et de la vingt-troisième session**

### **extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée**

**« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,**

**développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » :**

**réalisation des objectifs stratégiques, mesures**

**à prendre dans les domaines critiques et autres**

**mesures et initiatives : thème prioritaire :**

**l'autonomisation des femmes rurales et leur rôle**

**dans l'élimination de la pauvreté et de la faim,**

**le développement et le règlement des problèmes actuels**

## **Principales initiatives et création de capacités pour la transversalisation de la problématique hommes-femmes : thème ciblé : renforcement du pouvoir économique des femmes rurales**

### **Résumé de l'animatrice**

1. Le 28 février 2012, la Commission de la condition de la femme a réuni un groupe interactif d'experts sur les principales initiatives et la création de capacités pour la transversalisation de la problématique hommes-femmes, sur le thème ciblé « renforcement du pouvoir économique des femmes rurales », dans le cadre de son examen du thème prioritaire intitulé : « l'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et le règlement des problèmes actuels ».

2. Le débat était animé par M<sup>me</sup> Ana Marie Hernando, Vice-Présidente de la Commission. Le Groupe d'experts était composé de : M<sup>me</sup> Malika Abdelali-Martini, socioéconomiste et spécialiste de la recherche sur la problématique hommes-femmes au Centre international de recherches agricoles dans les zones arides, en République arabe syrienne; M<sup>me</sup> Shahnaz Wazir Ali, Conseillère spéciale du Premier Ministre du Pakistan; M<sup>me</sup> Anna Kaisa Karttunen, spécialiste du développement rural basée en Finlande; M<sup>me</sup> Jemimah Njuki, membre du Groupe consultatif pour la



recherche agricole internationale et responsable du programme « pauvreté, problématique hommes-femmes et impact » à l'International Livestock Research Institute, au Kenya; et M<sup>me</sup> Cheryl Morden, Directrice du bureau de liaison pour l'Amérique du Nord du Fonds international de développement agricole (FIDA). Le présent document contient un résumé des points clefs examinés par les membres du Groupe d'experts et les participants.

3. De nombreux engagements ont été pris en faveur du renforcement du pouvoir économique des femmes rurales, et le cadre d'action mondial constitue un fondement solide pour agir. L'article 14 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes met à la charge des États parties des obligations précises tendant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans les zones rurales. Malgré les engagements pris, les gouvernements et de nombreux autres acteurs ont tardé à répondre efficacement aux besoins et aux priorités des femmes rurales. Il faut créer d'urgence un climat propice au renforcement du pouvoir économique des femmes rurales et, pour ce faire, placer leurs préoccupations au cœur des grands programmes économiques, en particulier dans les domaines de l'agriculture, des finances et de la planification nationale. Pour répondre aux besoins et aux préoccupations des femmes rurales dans toutes les politiques, à tous les niveaux, il faut adopter une stratégie à deux volets qui mette davantage l'accent sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans tous les domaines et prévoie des mesures ciblées adaptées à la diversité des femmes rurales, partout dans le monde. Il faut aussi adopter une approche globale prenant en considération toutes les dimensions de l'autonomisation des femmes, y compris aux niveaux économique, politique et social.

4. Au cours des 10 dernières années, les migrations vers les centres urbains ont transformé les zones rurales. Les crises financières et économiques, l'instabilité des prix alimentaires, les changements climatiques, l'érosion du littoral, les glissements de terrain et les ouragans entraînent des difficultés particulières pour les habitants des zones rurales. Il faut des politiques de développement rural globales s'inscrivant dans les politiques sectorielles pour répondre à ces difficultés de façon cohérente et promouvoir le développement durable des régions rurales.

5. Il est désormais clairement admis que l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes sont nécessaires à la réalisation de l'ensemble des objectifs du Millénaire pour le développement. Les femmes rurales jouent un rôle essentiel à différents niveaux de la production agricole et du développement rural, notamment pour ce qui est de tirer parti de la production agricole afin d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Pourtant, elles continuent de n'avoir qu'un accès limité aux débouchés économiques, aux ressources, aux actifs, aux services publics, à la protection sociale, aux infrastructures, aux transports, à l'emploi et aux possibilités de création d'entreprises. Les agricultrices sont souvent tout en bas de la chaîne de valorisation agricole et ne bénéficient que d'un accès limité aux marchés, aux services de vulgarisation agricole et aux intrants agricoles les plus élémentaires tels que les semences et les outils.

6. Renforcer le pouvoir économique des femmes rurales est essentiel à l'exercice effectif et à la protection de leurs droits. Dans son *Rapport sur le développement dans le monde de 2012*, la Banque mondiale a fait cas du fait que l'égalité entre les sexes était un objectif de développement essentiel en lui-même et que l'améliorer aidait aussi à doper l'économie. L'Organisation des Nations Unies pour

l'alimentation et l'agriculture est d'avis que, si les femmes avaient accès aux moyens de production dans les mêmes conditions que les hommes, elles pourraient améliorer leur rendement agricole de 20 % à 30 %. Il en découlerait une augmentation de la production agricole totale des pays en développement comprise entre 2,5 % et 4 % entraînant une réduction de l'ordre de 12 % à 17 % du nombre de personnes souffrant de malnutrition. Par conséquent, il faut en priorité renforcer le rôle des femmes rurales, tirer parti de leur pouvoir et valoriser leur potentiel pour stimuler les économies locales. De plus en plus d'États considèrent les femmes rurales comme des agents du changement et élaborent des stratégies visant à renforcer leur rôle dans la production agricole durable, l'atténuation des changements climatiques et la protection de l'environnement.

7. Pour renforcer le pouvoir économique des femmes rurales, leur droit à la terre doit être garanti. L'inégalité entre les hommes et les femmes concernant l'accès à la terre persiste en raison de l'existence de lois en matière de succession qui sont discriminatoires, de règles de droit coutumier et de normes et de pratiques traditionnelles. Les programmes de réforme foncière, et notamment les projets de délivrance de titres de propriété et les schémas de réinstallation, peuvent contribuer à réduire les inégalités en matière d'accès à la terre s'ils sont conçus et mis en œuvre en tenant compte de la problématique hommes-femmes. La délivrance de titres de propriété, par exemple, peut contribuer à protéger les droits des femmes lorsque les noms des deux époux sont requis pour l'enregistrement. Les politiques et les réformes législatives relatives à la succession peuvent aussi améliorer l'accès des femmes à la terre. Il faut en priorité sensibiliser davantage les femmes aux droits dont elles jouissent, mieux faire appliquer les lois et améliorer l'accès des femmes à l'assistance juridique.

8. Dans un contexte où les biens appartiennent souvent au mari ou aux hommes de la famille, l'accès des femmes rurales au crédit a été amélioré par les dispositifs de microcrédit n'exigeant pas de garanties et offrant des taux d'intérêt peu élevés. Certains de ces dispositifs ciblés ont pour objectif de garantir la sécurité alimentaire en milieu rural tandis que d'autres sont axés sur la création de petites entreprises. Néanmoins, les femmes rurales ont besoin d'accéder non seulement au microcrédit mais aussi à l'épargne et à d'autres services financiers. Il convient donc de soutenir la création de systèmes et d'institutions à même de leur fournir l'éventail de services financiers nécessaires. Il importe également qu'elles aient accès à l'assurance-récolte et à la couverture maladie, en particulier les petites exploitantes.

9. L'accès au crédit n'est pas la seule condition du renforcement du pouvoir économique des femmes; l'éducation – formelle et non formelle – est indispensable pour permettre aux femmes rurales de surmonter les barrières sociales, de s'approprier les outils informatiques et télématiques, de recourir aux services du secteur bancaire institutionnel, de développer leur aptitude au commerce et d'accroître leur productivité, de faire valoir leurs droits et d'accéder aux ressources. Les femmes rurales ont besoin d'une formation financière pour pouvoir utiliser au mieux le crédit, avoir davantage confiance en elles, comprendre le fonctionnement des marchés et se familiariser avec la distribution des produits et l'établissement de leur prix. Il leur est également utile de connaître les avantages de l'épargne dans la perspective de futurs investissements.

10. De nombreux pays ont mis en place des programmes visant à développer plus avant les aptitudes, les connaissances et les compétences des femmes et des filles

dans les domaines de la gestion financière et de l'épargne ainsi que de l'utilisation et de l'exploitation des nouvelles technologies, notamment dans les domaines de l'informatique, des télécommunications et des énergies renouvelables. Des initiatives telles que les programmes d'enseignement à distance ont montré qu'il importait de prendre en considération les diverses contraintes qui entravent l'accès des femmes rurales à l'éducation. Les « centres d'accueil » du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, par exemple, offrent des espaces sûrs où les femmes rurales peu mobiles peuvent assister à des formations.

11. Prenant acte de l'importance des transferts de technologie vers les zones rurales, les parties prenantes ont pris des initiatives en vue d'accroître l'accès des femmes de ces zones aux nouvelles technologies, y compris aux outils informatiques et télématiques, aux technologies vertes et aux sources d'énergie de substitution. Certaines initiatives ont pris la forme de programmes d'éducation et de formation visant à renforcer l'aptitude des hommes et des femmes du monde rural à travailler avec ces technologies et à élargir leurs connaissances et compétences en la matière, et de programmes favorisant l'arrivée de femmes dans des activités traditionnellement masculines comme l'ingénierie. Certains programmes ont consisté à renforcer le rôle des femmes dans la gestion durable des ressources en les associant davantage au développement, à l'utilisation et à l'exploitation de produits innovants, de systèmes de production agricole biologique, de sources d'énergies renouvelables locales et de technologies vertes. Dans un pays par exemple, la formation des femmes au maraîchage biologique a entraîné une augmentation des rendements et accru par conséquent la sécurité alimentaire, les revenus des ménages et la participation des femmes aux décisions familiales. La nécessité de protéger le savoir autochtone a été soulignée.

12. L'accès des femmes rurales à l'emploi et au travail décent demeure limité. Certaines initiatives, comme les dispositifs de garantie de l'emploi en milieu rural différenciés selon le sexe, ont ouvert aux femmes rurales des débouchés autres que l'agriculture. Il faut reconnaître et valoriser le travail non rémunéré effectué par ces femmes et s'attacher davantage à les soulager de ce poids afin de leur offrir la possibilité d'entreprendre des activités rémunérées. À cet égard, on a constaté qu'il était utile de mettre en place des services et d'investir dans des infrastructures. Le fait de disposer d'infrastructures et de services, surtout s'ils sont de qualité, peut en effet aider les femmes rurales à concilier vie professionnelle et vie de famille et à accéder à l'emploi rémunéré, aux marchés où elles peuvent écouler leurs produits, à l'information, aux intrants agricoles et à l'offre de biens. Il convient de redoubler d'efforts pour que les femmes rurales disposent, pour leur foyer comme pour leur activité professionnelle, de services aussi essentiels que l'eau courante, l'assainissement et l'électricité, ainsi que de moyens de transport, en particulier dans les zones reculées. En milieu rural, la survie des femmes dépend de leur accès aux services de santé sexuelle et procréative et de leur capacité de maîtriser leur fécondité et de tirer parti des débouchés économiques qui s'offrent à elles.

13. On a souligné la nécessité d'améliorer la collecte de données ventilées par sexe, âge et zone d'habitation (rurale ou urbaine), ainsi que l'importance de disposer d'indicateurs différenciés selon le sexe. Il ne suffit toutefois pas de recueillir des données. L'analyse et l'usage qui en sont faits pour mieux comprendre les causes profondes de la discrimination et des inégalités sont cruciaux à la fois pour concevoir et mettre en œuvre des politiques adaptées aux problèmes des femmes dans le monde rural et pour en effectuer le suivi et l'évaluation. Les outils

informatiques et télématiques peuvent faciliter la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe et la création de statistiques. On a besoin d'urgence d'indicateurs de référence sur des éléments tels que la possession des biens, les terres et le logement aux fins du suivi et de l'évaluation des programmes et initiatives menés en zone rurale. C'est pourquoi il convient d'accroître les moyens à la disposition des pays pour collecter et analyser des données ventilées par sexe, âge et lieu d'habitation (rural ou urbain).

14. L'autonomisation des femmes rurales au plan économique devrait faire l'objet de partenariats avec les parties prenantes que sont, entre autres, les hommes et les garçons, les organisations de femmes, les associations locales, les coopératives et le secteur privé. L'élimination de la discrimination envers les femmes, la promotion de l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes, au niveau de la famille et de la collectivité, passe par la sensibilisation des hommes et des garçons du monde rural. Surtout, les parties prenantes doivent engager un dialogue constant et systématique avec les femmes rurales pour mieux comprendre leurs besoins et leurs préoccupations.

15. Les conditions permettant aux femmes rurales de s'organiser doivent être réunies. En particulier, la participation des femmes, y compris l'exercice de responsabilités, devrait être renforcée dans les organisations agricoles. Un moyen d'aider les femmes rurales à échanger des connaissances et des informations, à vendre leurs produits et à amplifier leur activité consiste à établir des liens entre elles, notamment les agricultrices, et les marchés urbains et coopératives rurales, et à les encourager à participer aux foires agricoles. La création de réseaux d'échange de savoir de meilleure qualité, auxquels participeraient des femmes rurales, élargirait la base de données factuelles relatives à l'autonomisation économique des femmes rurales grâce au dialogue et à l'échange d'idées, de bonnes pratiques, d'enseignements et d'innovations, et permettrait par ailleurs de propager les initiatives novatrices.